

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU JEUDI 11 AVRIL 2024 A 20 H 00

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 avril, à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Val de Louyre et Caudeau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de convivialité de Saint-Laurent des Bâtons sous la présidence du Maire, Philippe DUCENE.

Date de la convocation du conseil municipal : le 4 avril 2024

Présents : DUCENE Philippe, LE ROUX Gilles, BENCHAREL Marie-Christine, PERROT Laurence, LE ROUX Joëlle, TAULOU Patrice, AGRAFEUIL Liliane, BALAINE Michèle, LANGLAIS Alain, ESCARMANT Cécile, DULAC Bernard, TEIXEIRA CASTRO Vitor, CHAUMETON Carole, PRIAT Vanessa, LALOT Benjamin, CAILLAUD Catherine, TABANOUX Nathalie, BIJOU Clément, COLET Bastien

Excusés : LEYMA Cyril pouvoir à BENCHAREL Marie-Christine
ESCODIE Franck pouvoir à DUCENE Philippe
FRANCERIES Julie pouvoir à PRIAT Vanessa
ORHON Damien pouvoir à COLET Bastien

Quorum: Avec 19 présents sur 23 membres le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20 h 00.

Madame Michèle BALAINE a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- Fonctionnement

- Approbation du P.V du conseil municipal du 13 mars 2024
- Inaugurations

- Economie / Finances

- Vote du taux des impôts communaux
- Vote des budgets :
 - * Budget Principal
 - * Budget C.C.A.S
 - * Budget Cabinet dentaire-pôle santé
 - * Budget Eglise
 - * Budget Ecole/Cantine/Garderie
 - * Budget Logements aidés
 - * Budget Voirie
- Acquisition de terrain
- Vente de terrains
- Cession de terrains ASA
- Compte rendu de décisions du maire
- Tarifs

- Convention SPA
- **Développement Durable**
- **Voirie**
- Compte rendu d'enquête publique chemin rural
- - **Tourisme - culture - animation**

Le Maire, Philippe DUCENE, précise au début de séance que cette réunion a pour objet principal le vote des budgets : budget principal et budgets annexes, mais souhaite faire part de quelques informations importantes avant de délibérer sur les questions budgétaires.

I FONCTIONNEMENT

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2024

Les conseillers municipaux ont tous été destinataires du procès-verbal de la séance du 13 mars 2024. Le Maire soumet ce procès-verbal au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

Extension FEDD

Le Maire fait un compte rendu de la cérémonie de la pose de la 1^{ère} pierre pour les travaux d'extension de la FEDD à Sainte-Alvère, le 15 mars dernier, en présence du Président de la Région Nouvelle Aquitaine, Alain Rousset, du Président de l'Agglomération du Grand Périgueux, Jacques AUZOU, du PDG du groupe Agôn Electronics Bruno PIQUART, du directeur de la FEDD et de plusieurs élus de Val de Louyre et Caudeau.

Il rappelle que c'est un chantier important avec une construction nouvelle de plus de 3 000 m² et une centaine d'emplois supplémentaires permettant d'augmenter la production sur ce site.

Il remercie également les représentants de la Région et de l'Agglomération pour leurs contributions respectives.

Galerie d'art

Le Maire rappelle la présence d'une galerie d'art à Sainte-Alvère. Initiée par Monsieur Xavier BONNEL, sa gestion est reprise par l'association 4A.

Les artistes invitent les élus à l'inauguration de l'ouverture de leur galerie le 4 mai à 11 h.

Inauguration de l'espace Raymond TAULOU à Cendrieux

Le Maire rappelle que la bibliothèque de Cendrieux est ouverte depuis le 16 mars 2022, mais que l'inauguration n'avait pas encore été organisée. Ce sera chose faite avec l'inauguration de l'espace Raymond TAULOU Bibliothèque – Ludothèque – Salle polyvalente à la mairie de Cendrieux, le 4 mai à 18 h 00.

Projet d'extension de l'épicerie

Le Maire montre sur écran le projet de la nouvelle épicerie qui pourrait voir le jour place des 4 saisons à Sainte-Alvère.

C'est un bâtiment de 300 m² de plain-pied qui est encore à l'étude et dont les plans seront soumis à l'épicier actuel qui commence à ressentir l'étroitesse des locaux actuels.

Cérémonies commémoratives du 21 juin 1944

Il revient cette année à Sainte-Alvère d'organiser la cérémonie commémorative des événements du 21 juin 1944, qui correspond au 80^{ème} anniversaire de cette tragédie.

Depuis plusieurs mois, une équipe travaille sur le sujet : Cyril LEYMA et Marie-Christine BENCHAREL pour la commune, Raoul SILVERT pour les Anciens Combattants et Madame Marie-Christine TORRES-CHAUVEY, Adjointe à la commune de Cause-de-Clérans et

spécialiste dans les dossiers sécurité-défense. C'est elle qui "pilote" cet évènement qui se déroulera en deux temps :

- une cérémonie au monument dédié à Saint Cybard sur la commune de Mouleydier le 21 juin

- une cérémonie en présence des représentants de l'Etat au Maquis de Durestal le 23 juin.

Le Maire remercie particulièrement Madame TORRES pour son implication dans l'organisation de cet évènement.

Châteaux en fête

Le lundi 8 avril, le Comité Départemental du Tourisme a lancé l'ouverture de l'opération "Châteaux en fête" au château de la Pommerie – Musée Napoléon, à Cendrieux.

C'est une animation qui se déroulera du 13 au 28 avril 2024 sur tout le département et sur trois sites de l'agglomération du Grand Périgueux.

Opération Jeux Olympiques 2024

L'agglomération du Grand Périgueux "joue les jeux" avec un calendrier d'animation sport/santé/bien être dans les communes de l'agglomération et le 15 juin à Val de Louyre et Caudeau avec la randonnée de la boucle des Truffières.

Animations culturelles à l'espace culturel André Malraux

Un agenda des prochaines manifestations est distribué aux conseillers municipaux.

Le Maire rappelle le spectacle professionnel du 2 mai en partenariat avec l'Agora de Boulazac (Scènes d'agglo) Conte-Jazz avec Daniel L'HOMOND.

De nombreuses autres animations sont prévues et qui font l'objet d'informations régulières sur le site internet de la commune et par mail pour les personnes inscrites.

Coût des litiges

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux le coût des litiges à la charge de la commune :

- Affaire BUHLMANN contre le PC MARTY à Cendrieux : 18 902 €

La famille BUHLMANN poursuit la procédure en cassation.

- Affaire Chemin Le Maine / Madame LO PINTO : 27 515 € (dont 2 016 € d'acquisition de terrain).

Pour ce dossier, la procédure étant achevée, les travaux d'élargissement et mise en sécurité du chemin pourront être réalisés en 2024.

II ECONOMIE FINANCES

Le Maire pose d'abord le contexte général de la commune en :

- rappelant ses labels et reconnaissances, les derniers étant Label "Villages d'avenir" et dénomination "Commune Touristique",

- indiquant les restrictions budgétaires au niveau des dotations, et des subventions des partenaires, notamment du Département.

Ce contexte implique une gestion encore plus prudente des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement, tout en conservant une commune propre et agréable et un bon niveau d'entretien des bâtiments.

Il donne ensuite la parole à Monsieur Alain LANGLAIS qui résume à partir de quelques graphiques proposés dans un document "de valorisation financière et fiscale 2023".

Monsieur LANGLAIS reprend l'exposé du 25 mars dernier devant la commission des finances de Monsieur DUMONT, de la Direction Générale des Finances Publiques, Conseiller aux décideurs locaux à l'agglomération du Grand Périgueux, qui met en valeur la bonne gestion financière de la commune avec :

- CAF brute de 37,91% sur le budget général et une CAF nette à 33,86%,
- des investissements à hauteur de 661 € par habitant pour une moyenne de 277 dans le Département (pour des communes de même strate), c'est 1,06 millions d'euros investis en 2023, et 1 million en moyenne par an.
- une capacité d'autofinancement de 1,45 années c'est-à-dire une capacité à rembourser la dette entre 1 an et 6 mois en cas d'arrêt de tout investissement.

Vote du taux et des budgets

Le Maire reprend la séance avec le vote des taux.

Il propose un budget sans augmentation des taxes locales.

Vote des taux 2024

* Il rappelle que la taxe d'habitation s'applique uniquement sur les résidences secondaires.

* Il précise aussi que cette année les bases vont connaître, au niveau national, une augmentation de 3,9 % ce qui va se traduire par une augmentation des impôts des ménages.

Le Maire et la commission des finances proposent de maintenir les taux 2023.

A l'unanimité, le conseil municipal vote les taux suivants, sans augmentation :

Foncier bâti	51,61
Foncier non bâti	96,95
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	13,04

Il est rappelé qu'il s'agit de taux moyens pondérés compte tenu du lissage sur douze ans. Le taux applicable à chacun des villages est calculé par les services fiscaux.

Vote du budget 2024 : budget principal et budgets annexes

La présente séance porte essentiellement sur le vote du budget de la commune : budget principal et budgets annexes ; ces derniers ayant fait déjà l'objet d'une présentation détaillée lors de la réunion du conseil municipal le 13 mars dernier.

Le Maire rappelle que les communes ont dû toutes adopter la comptabilité M57 et que tel que la réglementation le stipule, les propositions de budget ont été envoyées aux conseillers municipaux 12 jours avant la séance.

Le Maire présente d'abord sur écran le contexte budgétaire. Il rappelle les chiffres du compte administratif 2023, les statistiques sur l'évolution des dépenses de fonctionnement, de l'annuité de la dette des différents budgets, des subventions obtenues en 2023...

Il explique que le budget 2024 doit tenir compte :

- des dotations de l'Etat
- de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales
- du maintien du niveau des services et de la qualité des équipements
- du contexte spécifique du moment : augmentation des coûts des matériaux et fournitures dans tous les domaines...
- du programme des travaux 2024 adopté lors de la séance du 18 décembre 2023.

Puis il présente sur écran en détail par chapitre et par article, les propositions validées par la commission des finances en fonctionnement et en investissement.

Budget principal 2024

- Fonctionnement 2 656 554,40 €
- Investissement 2 715 008,51 €

Budget cabinet dentaire-Pôle santé

- Fonctionnement 27 194,81 €
- Investissement 239 716,00 €

Budget CCAS

- Fonctionnement 6 000,00 €

Ce budget n'a pas de section d'investissement.

Budget Ecole/Cantine/Garderie

- Fonctionnement 450 766,72 €
- Investissement 98 359,00 €

Budget église

- Fonctionnement 59 773,16 €
- Investissement 57 708,60 €

Budget logements sociaux

- Fonctionnement 121 409,13 €
- Investissement 335 540,27 €

Budget voirie

- Fonctionnement 56 747,00 €
- Investissement 81 974,61 €

Le budget principal est voté avec une abstention (M. Bijou).

Les budgets annexes sont tous votés à l'unanimité.

Vente de terrain

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a eu une demande de la société FEDD, via son notaire, pour l'achat à la commune de parcelles, nécessaires au projet d'extension de la société.

Il s'agit de parcelles situées dans la ZAE "Les Maîmes", moyennant le prix de 60 540 euros.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de céder à la FEDD les parcelles demandées pour la somme de 60 540 €.

Compte rendu de décisions

Le Maire rend compte aux membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation de missions complémentaires (art. L212-22 du CGCT).

Depuis la dernière séance du Conseil Municipal, il a pris trois décisions relatives au chantier "Relais d'hébergement type jacquaire" à Saint-Laurent des Bâtons :

- le 15 mars il a décidé : de retenir la proposition de l'avenant n°1 de l'entreprise CMP, lot n°1 maçonnerie, gros œuvre pour un montant en plus-value de 8 773,98 € HT soit 10 528,46 € TTC comprenant la dépose de cloisons et plafonds ainsi que la transformation du

plancher sur l'entrée du logement et un montant en moins-value de 12 372,40 € HT soit 14 846,95 € TTC comprenant la suppression d'un dallage en béton ;

- le 20 mars il a décidé : de retenir la proposition de l'avenant n°1 de l'entreprise MEDERICK, lot n° 4 plâtrerie, isolation pour un montant en plus-value de 900,00 € HT soit 1 080,00 € TTC comprenant la pose d'une ossature primaire et un montant en moins-value de 6 333,75 € HT soit 7 600,50 € TTC comprenant la suppression de la dépose des cloisons ;

- le 22 mars il a décidé : de retenir la proposition de l'avenant n°1 de l'entreprise BRETOU menuiserie, lot n°2 menuiseries bois extérieures pour un montant en plus-value de 1 356,00 € HT soit 1 627,20 € TTC comprenant la pose de volets intérieurs et un montant en moins-value de 5 869,15 € HT soit 7 042,98 € TTC comprenant la suppression de stores extérieurs et intérieurs.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité prennent acte de cette décision.

Le Maire précise que l'ensemble à ce jour entraîne une plus-value de 13 236 € et une moins-value de 29 490 €. Il remercie Monsieur LANGLAIS et Monsieur SOUDANT qui suivent les chantiers et permettent, grâce à leur vigilance, de générer des économies non négligeables.

Transfert d'immobilisation à l'ASA de Cendrieux

Ne participent pas à cette délibération les adhérents à l'ASA de Cendrieux : Gilles LE ROUX, Patrice TAULOU et Benjamin LALOT.

Monsieur LE ROUX rappelle la délibération du conseil municipal en date du 8 décembre 2020, par laquelle il avait été décidé de transférer à l'ASA de Cendrieux (irrigants) à titre gratuit l'ensemble des immobilisations. Il s'agit des parcelles de terrain A n° 746, O n° 5 et O n° 169.

A ce jour, il n'a pas été donné suite à cette décision ce qui pose des problèmes de responsabilité quant à l'usage de ces parcelles.

En conséquence, le conseil municipal à l'unanimité confirme les termes de la précédente délibération, c'est-à-dire le transfert à titre gratuit de ces parcelles, de procéder par acte notarié et que les frais d'acte soient à la charge de l'ASA.

Tarif marché gourmand – Droit de place

Le Maire informe le conseil municipal que les deux marchés gourmands annuels de Sainte-Alvère demandent une logistique importante des services municipaux (administratifs et techniques) et engendrent des frais d'électricité non négligeables.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le tarif du droit de place des marchés gourmands à 30 € par emplacement et par marché (il était de 26,25 €).

Convention SPA

Le Maire rappelle au conseil municipal que les communes qui ne disposent pas de fourrière doivent proposer une alternative pour répondre au problème des animaux errants.

Il propose de renouveler la convention avec la SPA de Bergerac au tarif proposé de 1€ par habitant pour l'année 2024, ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Achat de terrain – Calon

Le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu d'acquérir un terrain situé section AW n°193 à Calon, aux abords de la station d'épuration et du stade de Sainte-Alvère.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'acquérir ce terrain que le propriétaire accepte de céder au prix de 10 € le m².

Construction d'un cabinet de kinésithérapie à Sainte-Alvère : Demande de fonds de concours à l'agglomération du Grand Périgueux

Sur présentation du projet de construction d'un cabinet de kinésithérapie près du cabinet dentaire à Sainte-Alvère, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de l'agglomération du Grand Périgueux la troisième partie du fonds de concours, soit 60 000 €.

III DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le frelon asiatique – Nomination d'un référent

Le Maire donne lecture d'un courrier cosigné du Président du Conseil Départemental et de l'association APIDOR qui lutte pour la protection des abeilles et des pollinisateurs et contre le frelon asiatique.

APIDOR propose à la commune de participer à cette lutte en nommant un référent.

Le conseil municipal à l'unanimité nomme Benjamin LALOT, référent de la commune auprès de l'association APIDOR.

IV VOIRIE

Aliénation d'une portion de chemin rural à Fontpapou – Décision après enquête publique

Patrice TAULOU, Adjoint délégué à la voirie, rappelle la procédure en cours dans le cadre d'une demande d'aliénation d'un chemin rural à Fontpapou à Saint-Laurent des Bâtons.

L'enquête publique prescrite par arrêté du Maire du 31 janvier 2024 s'est déroulée du 26 février au 11 mars 2024. Il précise à nouveau les détails de ce projet et indique que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Il invite le conseil municipal à prendre la délibération finale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de l'aliénation de cette portion de chemin rural à Saint-Laurent des Bâtons, section C, entre les parcelles 447 et 50 d'une part, 48 et 49 d'autre part, d'une superficie de 1a et 19 ca, et aux conditions prévues initialement : 5,10 € le m² et l'ensemble des frais à la charge de l'acquéreur.

Programmation 2024

Patrice TAULOU présente le programme des travaux de voirie 2024 proposé par la commission de la voirie et que le conseil municipal valide à l'unanimité.

Sainte-Alvère :

Chemin des Marroux	770 ml
Chemin du Lierre (1 ^{ère} partie)	400 ml
Chemin de Montelieu	140 ml

Saint-Laurent des Bâtons :

Chemin du Scieur	155 ml et 310 (l'autre moitié faite par Ste Foy)
Chemin des carrières	620 ml
Chemin de Pesqueille	171 ml
Plateforme des poubelles	252 m ²

Cendrieux :

Chemin du refuge	1 245 ml
Chemin de la Crète	660 ml

Des travaux de curage et l'élitage compléteront ce programme.

La séance est levée à 23 h 10.

Le Maire,

La secrétaire,

Philippe DUCENE

Michèle BALAINE